



PREMIER MINISTRE

Paris, le 27 mars 2017

Madame la Présidente,

Vous m'avez saisi par courrier du 16 mars 2017 d'une demande d'adaptation du Pacte du 4 octobre 2016 de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, élaboré conjointement avec la profession, les banques et les organismes de garantie.

Ce plan de refinancement est opérationnel depuis le mois de novembre 2016.

La très grande majorité des exploitations en difficultés conjoncturelles a pu trouver auprès des banques des solutions de financement à court terme ou de restructuration de leurs prêts principalement à travers les outils financiers traditionnels.

En effet, les mesures annoncées le 4 octobre dernier, de prise en charge de garantie des prêts par la BPI et de cofinancement par l'Etat des coûts de report en fin de tableau des échéances bancaires de l'année en cours (« année blanche ») ont été jusqu'à présent très peu mobilisées en raison notamment des délais nécessaires à leur appropriation par les différents acteurs.

Aussi, ai-je décidé de les proroger jusqu'au 31 décembre 2017.

Un certain nombre d'exploitations, qui n'ont pas bénéficié de mesures de refinancement bancaires, éligibles ou pas aux dispositifs de soutien publics, faute d'apporter à leurs banquiers les garanties de leur capacité à poursuivre leur activité, sont encore en grande difficulté.

Comme vous le soulignez pour ces exploitations, ces dispositifs doivent être aménagés.

Il me semble utile en particulier de proposer à ces exploitations la réalisation d'un diagnostic financier et économique permettant de garantir que les mesures qui seront mises à leur disposition répondent bien à la nature structurelle des difficultés auxquelles elles font face.

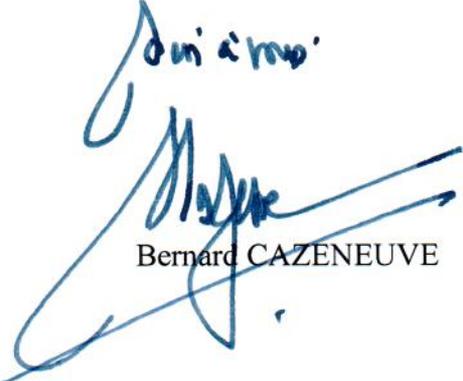
La prise en charge des frais d'audit de ces exploitations par un soutien public, régional ou national si une ou quelques Régions ne le finançaient pas, sera décidée par les cellules départementales d'urgence placées auprès des Préfets.

Madame Christiane LAMBERT
Présidente du Conseil de l'Agriculture Française
11 rue de la Baume
75008 Paris

Plusieurs Régions ayant déjà prévu de financer ce type de mesure, j'appellerai en effet l'attention des Présidents des Régions qui n'ont pas à ce stade de dispositif mobilisable pour financer des diagnostics des exploitations agricoles en difficulté, sur l'intérêt pour les agriculteurs de disposer d'un financement d'un audit financier et économique de leur exploitation.

Pourront être proposées aux agriculteurs ayant souscrit à cette démarche de diagnostic, des mesures de restructuration de leur endettement aménagées, incluant les années blanches partielles ou totales : l'activation des prêts à piloter modulables sera rendue systématiquement éligible à la restructuration, le taux de prise en charge des frais financiers par l'Etat sera majoré, passant de 33% à 50% et, enfin, le plafond d'aide sera relevé de 20 à 40% de l'échéance annuelle des prêts faisant l'objet de la demande d'aide.

Au vu du nombre des procédures d'audits qui seront engagées et s'il s'avère que la viabilité d'un nombre important d'exploitations est essentiellement menacée à très court terme par les échéances bancaires auxquelles elles doivent faire face, il m'apparaîtrait nécessaire qu'un nouveau dispositif de soutien à la trésorerie de type FAC A soit mis en place dans les meilleurs délais.

oui à tout

Bernard CAZENEUVE